

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2315

23 septembre 2008

SOMMAIRE

A. O. C.C. S.A.	111080	Immobinvest S.A.	111083
Argos Investment Advisors (Luxembourg) S.A.	111074	Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l.	111085
Artsystem S.A.	111075	Léonie S.à.r.l.	111120
Awelu	111075	LuxCo 80 S.à r.l.	111084
BBA Finance No.6 S.à r.l.	111105	M2F	111074
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l.	111116	Ocean Overseas (Luxembourg) S.à r.l. ..	111081
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l.	111090	Praseme S.à r.l.	111078
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l.	111094	Prince Charles S.à r.l.	111077
BRAPF Japan S.à r.l.	111079	Rommels Maschinn S.à r.l.	111090
Bruyerrelux S.A.	111079	Sagapo S.à r.l.	111085
C&A Europe (Luxembourg) Scs	111080	Shiplux I S.A.	111076
Canetto Participations Luxembourg S.A.	111082	Shiplux IV S.A.	111083
C.I.F.H.R. S.A.	111120	Shiplux IX S.A.	111084
Cinaltar Investments S.à.r.l.	111097	Shiplux VIII S.A.	111084
Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A.	111120	Shiplux VII S.A.	111082
DES Holding S.à r.l.	111081	Shiplux VI S.A.	111082
Ech Finco S.à r.l.	111114	Shiplux V S.A.	111083
Fluides Equipements S.A.	111080	Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale	111078
GGR 2 S.à r.l.	111081	Solar Capital Luxembourg I	111089
Grande Corniche	111077	Strasbi SA	111120
IFCI New Participations S.A.	111074	TS Metropolis Holdings S.à r.l.	111079
		TS Redigaffi Holdings S.à r.l.	111077
		Vaniciano S.à r.l.	111076
		Villiers Finance S.A.	111075

IFCI New Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.548.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 1^{er} juillet 2008

Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Madame Sonja Bemtgen, aura désormais comme adresse professionnelle: 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Suite à la démission de Monsieur Xavier Mangiullo de son mandat d'administrateur, le Conseil coopte Mademoiselle Virginie Derains, employée privée, résidant 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008115214/9120/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

M2F, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.411.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M2F SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008115574/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01431. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Argos Investment Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 111.804.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ARGOS INVESTMENT ADVISORS (Luxembourg) S.A. qui s'est tenue en date du 30 juin 2008 que:

Le siège social de la société a été transféré de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115490/8234/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01939. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Villiers Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.289.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 23 juillet 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008115493/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Artsystem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.228.

Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 1^{er} juillet 2008

Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Madame Sonja Bemtgen, administrateur, aura désormais comme adresse professionnelle: 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Suite à la démission de Monsieur Xavier Mangiullo de son mandat d'administrateur, le Conseil coopte Mademoiselle Virginie Derains, employée privée, résidant 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Référence de publication: 2008115213/9120/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Awelu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 16.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AWELU SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008115565/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01417. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Vaniciano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.281.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 31 juillet 2008 que les gérants suivants ont démissionné:

- Monsieur Paul Lefering, avec effet au 28 juillet 2008;
- Madame Cândia Gillespie, avec effet au 28 juillet 2008;
- Monsieur Robert Whitton, avec effet au 31 mai 2008.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions que les gérants suivants ont été nommés en remplacement des gérants démissionnaires avec effet au 31 juillet 2008:

- Monsieur James Elton, né le 26 février 1967 à Welwyn Garden City (Grande-Bretagne), demeurant professionnellement au 100 Piccadilly Street, Londres W1J 7NH (Grande-Bretagne);
- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Lefkosia Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Suite à ces changements le conseil de gérance de la société est désormais composé des gérants suivants:

- M. James Elton;
- Mrs Candace Valiunas;
- M. François Pfister;
- M. Russell Perchard;
- M. Costas Constantinides.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115605/1035/37.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11065. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Shiplux I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.969.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

M. Freddy BRACKE, M. A. VERMAST, NOVOLUX S.A. et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.

Mme Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

M. A. VERMAST, administrateur, a pour nouvelle adresse 37, bd Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116165/1380/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Prince Charles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 94.094.

En date du 24 juillet 2008, l'assemblée générale des associés a pris acte des démissions de Constructions Luxembourgaises K-Home SARL, de Monsieur Karl Golubeck et de Monsieur Oliver Schweitzer de leurs mandats de gérants de la société.

A cette même date, l'assemblée générale des associés a nommé comme nouveaux gérants Messieurs Aloyse Wagner, Jacques Wolter et Claude Collarini, tous demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

En outre, le siège social de la société a été transféré de L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades, à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prince Charles SARL

Signature

Référence de publication: 2008115469/255/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Grande Corniche, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 52.824.

Il résulte de la circulaire du Conseil d'Administration, datée du 9 mai 2008, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique décision

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 13 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Luca A. ALBRECHT / Domenico MORTARA / Larita Giovanna CALLIANO

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115495/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

TS Redigaffi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.271.175,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.267.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

ATOZ, Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008115590/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01666. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 119.388.

Il résulte des décisions prises lors des assemblées générales du 25 juin 2007 et du 27 février 2008 de la Société, que les personnes suivantes ont été nommées et/ou renouvelées dans leurs fonctions d'administrateurs, de sorte que les personnes suivantes sont, à ce jour, administrateurs de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- Monsieur Philippe VOIROL, de nationalité suisse, demeurant actuellement à Avry-sur-Matran en Suisse;
- Monsieur Peter GEILEN, de nationalité allemande, domicilié à Zaventem, en Belgique;
- Monsieur Francis VERHEUGHE, de nationalité belge, demeurant désormais à Marcq en Barouel, en France, et
- Monsieur Vincent SIMONART, de nationalité belge, demeurant à Kraainem, en Belgique.

La Société a rappelé que, pour chacune des personnes susmentionnées, les pouvoirs de représentation régis par l'article 13 des Statuts leur sont applicables.

Il est, en outre, constaté, conformément à la décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en date du 19 novembre 2007, que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de:

- retirer le mandat de Monsieur Jacques COLLIGNON, de nationalité belge, comme délégué à la gestion journalière, avec effet au 30 novembre 2007, et
- nommer, en remplacement, Monsieur Christophe DE BAENST, de nationalité belge et demeurant à Wavre, en Belgique, à partir du 1^{er} décembre 2007.

Le Conseil a, de même, rappelé que les pouvoirs de représentation régis par l'article 13 des Statuts leur seront applicables.

Enfin, le numéro d'immatriculation de la société de droit belge Siemens Enterprise Communications S.A. (la «Société») est désormais le numéro d'entreprise suivant: 0882.831.147.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour Siemens Enterprise Communications S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115470/4067/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01722. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Praseme S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.263.

Extrait du «Share Purchase Agreement» portant sur le cession des parts sociales de la société conclu le 11 août 2008

Il ressort du contrat intitulé «Share Purchase Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société Praseme S.à.r.l suivante:

100 parts sociales détenues par Luxembourg Corporation Company SA en faveur de HUTTON COLLINS GP III LIMITED ayant son siège social au 50 Lothian Road Festival Square Edinburgh Scotland EH3 9WJ, Royaume Uni.

De sorte que l'associé unique de la société détenant 100 parts sociale est:

HUTTON COLLINS GP III LIMITED ayant son siège social au 50 Lothian Road Festival Square Edinburgh Scotland EH3 9WJ, Royaume Uni.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008115573/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

BRAPF Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 131.093.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 27 juin 2008 que:

- Wlodzimierz Ksiazak, expert-comptable, née le 9 février 1971 à Varsovie, Pologne, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 27 juin 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé de:

- M. Geoffrey Radcliffe;
- M. Bill Finelli;
- M. Steve Gary Meise;
- M. Wlodzimierz Ksiazak.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115471/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04407. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Bruyrelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 63.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRUYERRELUX S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008115568/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01418. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

TS Metropolis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.052.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

ATOZ, Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008115598/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01667. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

C&A Europe (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 94.348.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société C&A Europe (Luxembourg) Scs qui s'est tenue en date du 25 juillet 2008 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2009, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor, Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.

- Tjeerd VAN DER ZEE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40468 Düsseldorf, Wanheimer Strasse 70, Allemagne.

A été réélu comme Réviseur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2008115575/635/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

A. O. C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 64.467.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115584/1060/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Fluides Equipements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLUIDES EQUIPEMENTS S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008115572/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01420. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Ocean Overseas (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.221.

—
AVIS RECTIFICATIF

*de l'extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} décembre 2004
(dépôt initial L040106904.04)*

Il est à noter ce qui suit:

A modifier: Monsieur Howard John LEADBEATER

A rectifier: Monsieur Anthony Howard John LEADBEATER

Luxembourg, le 13 août 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008115472/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

DES Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.275,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.062.

—
Extrait de procès-verbal du conseil de gérance du 1^{er} septembre 2008

Il résulte de résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 1^{er} septembre 2008 que le siège social de la Société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Pour DES Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115483/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

GGR 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 116.121.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116343/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02202. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Canetto Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 117.891.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration prises le 5 août 2008 que

- la Société a transféré son siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008;
- M. Laurent Ries, M. Pierre Grotz et M. Luca Guccione ont leurs adresses professionnelles au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg depuis le 1^{er} août 2008.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116202/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Shiplux VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.206.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

M. Freddy BRACKE, M. Alexis VERMAST, NOVOLUX S.A. et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.

Mme Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

M. Alexis VERMAST, administrateur, a pour nouvelle adresse 37, bd Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116171/1380/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

M. Freddy BRACKE M. Alexis VERMAST, NOVOLUX S.A. et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.
Mme Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

M. Alexis VERMAST, administrateur, a pour nouvelle adresse 37, bd Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116170/1380/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.972.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

M. Freddy BRACKE, M. Alexis VERMAST, NOVOLUX S.A. et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.

Mme Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

M. Alexis VERMAST, administrateur, a pour nouvelle adresse 37, bd Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116168/1380/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

M. Freddy BRACKE, M. Alexis VERMAST, NOVOLUX S.A. et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.

Mme Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

M. Alexis VERMAST, administrateur, a pour nouvelle adresse 37, bd Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116169/1380/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10689. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Immobinvest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 39.718.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration prises le 6 août 2008 que

- la Société a transféré son siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008;

- M. Laurent Ries, M. Pierre Grotz et Mme Corinne Frieden ont leurs adresses professionnelles au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg depuis le 1^{er} août 2008.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116200/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

LuxCo 80 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.112.

Il résulte du contrat de vente du 30 mai 2008 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF Corporate Services S.A., ont été transférées à Kenmore Investments Limited, ayant son siège social au 33 Castle Street, Edinburgh EH2 3DR Scotland (Ecosse), inscrite au Registre des Sociétés du Royaume-Uni / Companies House UK, sous le numéro SC102139, de sorte que Kenmore Investments Limited détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière part de son capital.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008116182/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Shiplux VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.207.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

M. Freddy BRACKE, M. ALEXIS VERMAST, NOVOLUX S.A. ET SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.

Mme Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

M. Alexis VERMAST, administrateur, a pour nouvelle adresse 37, bd Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116172/1380/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Shiplux IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.208.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

M. Freddy BRACKE, M. Alexis VERMAST, NOVOLUX S.A. et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.

Mme Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

M. Alexis VERMAST, administrateur, a pour nouvelle adresse 37, bd Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116175/1380/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Sagapo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 109.791.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115582/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00251. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 88.251.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of August,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Lehman Brothers UK Holdings (Delaware) Inc., a company incorporated in Delaware with registered office at 2771 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, USA, whose Federal Tax identity no. is 22-3335453, here represented by M^e Laetitia BORUCKI, attorney-at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Delaware on August 6, 2008.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, Lehman Brothers UK Holdings (Delaware) Inc, is the sole partner of Lehman Brothers Helsinki Holdings, S.à r.l., having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated July 12, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1374 of September 21, 2002, the articles of incorporation of which have been amended by a deed of Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed, dated September 16, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1587 of November 5, 2002 (the "Company").

Which appearing person, acting in the above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to rename the currently issued two hundred and fifty thousand (250,000) shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) each into ordinary shares and to create preference shares.

Second resolution

The sole partner resolves to fix specific dividend rights attached to the preferred shares as follows:

Each preference share will carry a preferential right to receive a dividend from the profits of the Company, such dividend to be fixed at One Week Libor reset daily for the period (the "Preference Dividend") and usual return of capital. The Preference Dividend must be declared by the manager, or if there is more than one, the board of managers to become due and payable in case of interim dividend distributions or by the sole partner, or if there is more than one, by the ordinary general meeting of the partners, on an annual basis.

Third resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen million six hundred ninety-one thousand two hundred US Dollars (USD 18,691,200) to bring it from its present amount of two million five hundred thousand US Dollars (USD 2,500,000.-) to an amount of twenty-one million one hundred ninety-one thousand two hundred US Dollars (USD 21,191,200.-) by the creation and the issue of one million four hundred and one thousand eight hundred forty (1,401,840) new ordinary shares having a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with total ordinary issue premiums of one hundred twenty-six million two hundred fifty-one thousand one hundred eleven US Dollars (USD 126,251,111.-) and by the creation and the issue of four hundred sixty-seven thousand two hundred eighty (467,280) new preference shares having a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each, together with total preference issue premiums of forty-two million eighty-three thousand seven hundred and four US Dollars (USD 42,083,704.-);

Subscription

Lehman Brothers UK Holdings (Delaware) Inc, prenamed, here represented by M^e Laetitia BORUCKI, by virtue of a proxy given on August 6, 2008, has declared to subscribe for all the one million four hundred and one thousand eight hundred forty (1,401,840) new ordinary shares and for all the four hundred sixty-seven thousand two hundred eighty (467,280) new preference shares and paying up of these shares by a contribution in kind of two thousand (2,000) ordinary shares of Hartcliffe Limited, a company having its registered office and its effective place of management in Gibraltar, being more than 65 % of the issued share capital of the said corporation, for a total value of one hundred twenty million seventy-three thousand one hundred ninety-nine Euro (EUR 120,073,199) equal to one hundred eighty-seven million twenty-six thousand and fifteen US Dollars (USD 187,026,015) based on the USD-EUR exchange rate as published by Bloomberg on August 5, 2008.

The value of the contributed shares results from a balance sheet of the contributed entity duly signed by its director.

Out of the aggregate amount of share premium paid upon the newly issued ordinary shares, the amount of nine hundred thirty-four thousand five hundred and sixty Dollars (USD 934,560.-) will be allocated to the legal reserve account so that only the remaining one hundred twenty-five million three hundred sixteen thousand five hundred fifty-one US Dollars (USD 125,316,551.-) will be accounted as share premium attached to the ordinary shares. Out of the aggregate amount of share premium paid upon the newly issued preference shares, the amount of nine hundred thirty-four thousand five hundred and sixty US Dollars (USD 934,560.-) will be allocated to the legal reserve account so that only the remaining forty-one million one hundred forty-nine thousand one hundred forty-four US Dollars (USD 41.149.144.-) will be accounted as share premium attached to the preference shares.

Fourth resolution

The sole partner decides to fix the authorized share capital of the Company to one hundred sixty-six million five hundred eighteen thousand four hundred US Dollars (USD 166,518,400.-) represented by one million six hundred fifty-one thousand eight hundred forty (1,651,840) ordinary shares having a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each and fifteen million (15,000,000) preference shares having a par value of ten US Dollars (USD 10.-).

Fifth resolution

The sole partner decides to amend subsequently article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions so as to read:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twenty-one million one hundred ninety-one thousand two hundred US Dollars (USD 21,191,200.-) represented by:

- one million six hundred fifty-one thousand eight hundred forty (1,651,840) ordinary shares having a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each entirely subscribed and paid-in; and
- four hundred sixty-seven thousand two hundred eighty (467,280) preference shares having a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each entirely subscribed and paid-in.

Unless the context indicates otherwise, the term "shares" as used in these Articles of Incorporation shall refer to the ordinary shares and the preference shares.

Shares may be issued with share premium. Funds received by the Company as issue premiums on the issue of its shares, may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Each preference share will carry a preferential right to receive a dividend from the profits of the Company, such dividend to be fixed at One Week Libor reset daily for the period (the "Preference Dividend") and usual return of capital. The Preference Dividend must be declared by the manager, or if there is more than one, the board of managers to become due and payable in case of interim dividend distributions or by the sole partner, or if there is more than one, by the ordinary general meeting of the partners, on an annual basis.

Further to the deed dated August 6, 2008, the Company shall have an authorized share capital of one hundred sixty-six million five hundred eighteen thousand four hundred US Dollars (USD 166,518,400.-) represented by:

- one million six hundred fifty-one thousand eight hundred forty (1,651,840) ordinary shares having a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each; and

- fifteen million (15,000,000) preference shares having a par value of ten US Dollars (USD 10.-).

The manager or, as the case may be, the board of managers is hereby authorised to issue further preference shares, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such preference shares within a period of five (5) years from the date of publication of the deed dated August 6, 2008. The period of this authority may be extended by resolution of the sole partner or, as the case may be, of the general meeting of partners, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for preference shares from time to time.

When the manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law."

Costs

The contribution in kind consisting in at least 65 % of shares of Hartcliffe Limited, a company having its effective place of management in an EU Member State, the Company refers to article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at 7,500.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lehman Brothers UK Holdings (Delaware) Inc., une société constituée au Delaware ayant son siège social au 2771 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, USA, dont le "Federal Tax identity no." est 22-3335453, ici représentée par M^e Laetitia BORUCKI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé au Delaware en date du 6 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Lehman Brothers UK Holdings (Delaware) Inc., est l'associé unique de Lehman Brothers Heslinki Holdings, S.à r.l., ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg, constituée sous les lois de Luxembourg suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1374 du 21 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, prénommé, en date du 16 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1587 du 5 novembre 2002 (la "Société").

Laquelle comparante ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de renommer les deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-) chacune en parts sociales ordinaires et de créer des parts sociales de préférence.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer les droits spécifiques aux dividendes des parts sociales de préférence comme suit:

Chaque action de préférence portera un droit préférentiel à recevoir un dividende des profits de la Société, chaque dividende sera fixé à One Week Libor reset daily pour la période (le "Dividende Préférentiel") et le droit commun au rachat de capital. Le Dividende Préférentiel doit être déclaré par le gérant, ou si il y en a plus d'un, par le conseil de gérance afin d'être dû et payable en cas de distribution de dividendes intérimaires ou par l'associé unique, ou si il y en a plus d'un, par l'assemblée générale ordinaire des associés, sur une base annuelle.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix-huit millions six cent quatre-vingt-onze mille deux cents dollars US (USD 18.691.200,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille dollars US (USD 2.500.000,-) à vingt et un millions cent quatre-vingt-onze mille deux cents dollars US (USD 21.191.200,-) par la création et l'émission de un million quatre cent un mille huit cent quarante (1.401.840) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission ordinaire de cent vingt-six millions deux cent cinquante et un mille cent onze dollars US (USD 126.251.111,-) et par la création et l'émission de quatre cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingts (467.280) nouvelles parts sociales de préférence ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de préférence de quarante-deux millions quatre-vingt-trois mille sept cent quatre dollars US (USD 42.083.704,-).

Souscription

Lehman Brothers UK Holdings (Delaware) Inc., prénommée, ici représentée par M^e Laetitia BORUCKI, en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2008, a déclaré souscrire toutes les un million quatre cent un mille huit cent quarante (1.401.840) nouvelles parts sociales ordinaires et toutes les quatre cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingts (467.280) nouvelles parts sociales de préférence et payer ces parts sociales par un apport en nature de deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de Hartcliffe Limited, une société ayant son siège social et son siège de direction effective à Gibraltar, représentant au moins 65 % du capital social émis de cette entité pour une valeur totale de cent vingt millions soixante-treize mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 120,073,199,-) égale à cent quatre-vingt sept millions vingt-six mille quinze dollars US (USD 187.026.015,-) basée sur un taux de change EUR-USD tel que publié par Bloomberg le 5 août 2008.

La valeur des parts sociales apportées résulte d'un bilan de la société dont les parts sont apportées, dûment signé par son directeur.

Sur le montant total alloué à la prime d'émission des nouvelles parts sociales ordinaires, un montant de neuf cent trente-quatre mille cinq cent soixante dollars US (USD 934.560,-) sera alloué à la réserve légale de sorte que la somme restante de cent vingt-cinq millions trois cent seize mille cinq cent cinquante et un dollars US (USD 125.316.551,-) sera comptabilisée comme prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires. Sur le montant total alloué à la prime d'émission des nouvelles parts sociales de préférence, un montant de neuf cent trente-quatre mille cinq cent soixante dollars US (USD 934.560,-) sera alloué à la réserve légale de sorte que la somme restante de quarante et un millions cent quarante-neuf mille cent quarante-quatre dollars US (USD 41.149.144,-) sera comptabilisée comme prime d'émission attachée aux parts sociales de préférence.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de fixer le capital social autorisé de la Société à cent soixante-six millions cinq cent dix-huit mille quatre cents dollars US (USD 166,518,400,-) représenté par un million six cent cinquante et un mille huit cent quarante (1,651,840) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-) et quinze millions (15,000,000) parts sociales de préférence ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-).

Cinquième résolution

Pour refléter les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt et un millions cent quatre-vingt-onze mille deux cents dollars US (USD 21.191.200,-) représenté par:

- un million six cent cinquante et un mille huit cent quarante (1,651,840) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-), chacune entièrement souscrites et libérées; et
- quatre cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingts (467.280) parts sociales de préférence ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-), chacune entièrement souscrites et libérées.

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme "parts sociales" tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts sociales ordinaires et aux parts sociales de préférence.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus par la Société comme prime d'émission à l'émission des parts sociales pourront être utilisés par le conseil de gérance en vue de compenser des moins-values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Chaque part sociale de préférence portera un droit préférentiel à recevoir un dividende des profits de la Société, chaque dividende sera fixé à "One Week Libor reset daily" pour la période (le "Dividende Préférentiel") et le droit commun au remboursement de capital. Le Dividende Préférentiel doit être déclaré par le gérant, ou si il y en a plus d'un, par le conseil de gérance afin d'être dû et payable en cas de distribution de dividende intérimaire ou par l'associé unique, ou si il y en a plus d'un, par l'assemblée générale ordinaire des associés, sur une base annuelle.

Suite à l'acte du 6 août 2006, la Société aura un capital social autorisé cent soixante-six millions cinq cent dix-huit mille quatre cents dollars US (USD 166,518,400,-) représenté par:

- un million six cent cinquante et un mille huit cent quarante (1,651,840) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-); et

- quinze millions (15,000,000) parts sociales de préférence ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-).

Le gérant, ou si il y en a plus d'un, le conseil de gérance est ici autorisé à émettre des parts sociales de préférence, de manière à porter le capital social total de la Société jusqu'au capital autorisé en totalité ou en partie, ponctuellement, selon qu'il le jugera approprié et à accepter les souscriptions de telles parts sociales de préférence pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte du 6 août 2008. Cette période peut être ponctuellement étendue par résolution de l'associé unique, ou selon le cas, par l'assemblée générale des associés, dans les formes requises pour les modifications statutaires.

Le gérant, ou selon les cas, le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions attachées à une telle souscription ponctuelle de parts sociales de préférence.

Quand le gérant, ou selon les cas, le conseil de gérance, décide de procéder en tout ou en partie à une augmentation de capital conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer les formalités pour modifier les statuts afin d'enregistrer un tel changement et la gérance de la Société est autorisée à effectuer les formalités pour l'exécution et la publication de tels modifications conformément à la loi."

Coût

L'apport en nature consistant en plus de 65% des parts sociales de Hartcliffe Limited, une société ayant son siège de direction effective dans un Etat Membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 7.500.- €.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Borucki, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2008. Relation: LAC/2008/33071. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008115800/212/235.

(080134364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Solar Capital Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.949.

Extrait des résolutions

prises par les gérants de la Société le 28 août 2008

Madame Danielle Valkner, résidant au 5N901 Dunham Trails Road, Wayne, Illinois 60184, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée gérant de type A de la Société, par acte du 28 août 2008.

Dès lors, les gérants de type A de la Société sont:

- Paul A. Smith
- Danielle Valkner

Et le gérant de type B de la Société est:

- Stewart Kam-Cheong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008115603/4067/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Rommels Maschinn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6960 Senningen, 133, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 92.022.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SENNINGEN, le 8 septembre 2008.

ROMMELS MASCHINN sàrl

L-6960 SENNINGEN

Signature

Référence de publication: 2008115713/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13050. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.402.900,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.679.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of August,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, Section B, under the number B-109.253, acting through its sole director Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, under the number B-105.335,

hereby represented by Mr Hermann BEYTHAN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 July 2008,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of EUR 12,500 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, 11 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N°1272 dated 25 November 2005 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-109.679.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the Company's subscribed capital by an amount of three million three hundred ninety thousand four hundred euros (EUR 3,390,400.-) and to issue one hundred thirty-five thousand six hundred sixteen (135,616) new shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

2 To accept the subscription of one hundred thirty-five thousand six hundred sixteen (135,616) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind (the "Contribution").

3 To authorise any lawyer of Linklaters LLP to state the abovementioned capital increase before a Luxembourg notary, inter alia to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, and

4 To authorise any employee of TMF Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C, with power to sign any documents, delegate under his own responsibility the present power-of-attorney to another representative, consent to the above on behalf of the Principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of three million three hundred ninety thousand four hundred euros (EUR 3,390,400.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros divided into five hundred (500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) to three million four hundred two thousand and nine hundred euros (EUR 3,402,900.-) divided into one hundred thirty-six thousand and one hundred sixteen (136,116) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) and to issue one hundred thirty-five thousand six hundred sixteen (135,616) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one hundred thirty-six thousand and one hundred sixteen (136,116) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr Hermann BEYTHAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., for one hundred thirty-five thousand six hundred sixteen (135,616) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one hundred thirty-six thousand and one hundred sixteen (136,116) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), and to accept payment in full of each of these shares by the conversion of the interest free loan (constitutive of unquestionable and immediately payable claims) of an amount of three million three hundred ninety thousand four hundred euros (EUR 3,390,400.-) which has been granted by Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. to the Company (the "Contribution in Kind").

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., acting through its duly authorized attorney in fact declared that there exists no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the existence and the ownership by Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription and payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting in the Contribution in Kind and to allot one hundred thirty-five thousand six hundred sixteen (135,616) new shares to Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l.

Third resolution

The single partner resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company. The first paragraph of article 6 of the articles of incorporation shall now read as follows:

" **Art. 6. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at three million four hundred two thousand and nine hundred euros (EUR 3,402,900.-) divided into one hundred thirty-six thousand and one hundred sixteen (136,116) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The single partner resolves to authorise any employee of TMF Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C, with power to sign any documents, delegate under his own responsibility the present power-of-attorney to another representative, consent to the above on behalf of the Principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

111092

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 22,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.253, agissant par son gérant unique, Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S.à r.l.,

représentée par Monsieur Hermann BEYTHAN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 juillet 2008,

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de 12,500 euros (la «Société»), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N°1272 du 25 novembre 2005 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-109.679.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

1. Augmenter le capital souscrit de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l. d'un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (3.390.400,- EUR) et émettre cent trente-cinq mille six cent seize (135,616) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

2. Accepter la souscription de cent trente-cinq mille six cent seize (135,616) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), chacune par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature consistant en la conversion pour un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cents Euros (3.390.400,- EUR) d'un prêt sans intérêt consenti par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. à Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l.

3. Autoriser tout avocat de Linklaters LLP à faire constater l'augmentation de capital décrite ci-dessus par devant notaire et à modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Autoriser tout employé de TMF Luxembourg à procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C, à signer tout document et à déléguer sous sa responsabilité la présente procuration, à consentir à ce qui est décrit ci-dessus au nom du comparant, et de manière générale à accomplir tout ce qui semble utile ou nécessaire.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (3.390.400,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à trois millions quatre cent deux mille neuf cents euros (3.402.900,- EUR) divisé en cent trente-six mille cent seize (136.116) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et d'émettre

cent trente-cinq mille six cent seize (135,616) nouvelles parts sociales, de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) à cent trente-six mille cent seize (135,116), chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenu Monsieur Hermann BEYTHAN, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., cent trente-cinq mille six cent seize (135.616) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), et libérer intégralement la totalité de ces parts sociales par un apport en nature de trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (3.390.400,- EUR), consistant en la conversion d'un prêt sans intérêts (constitutifs de créances certaines, liquides et exigibles) lequel a été accordé par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., à la Société (l'«Apport en Nature»).

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les preuves de l'existence et de la propriété par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. de l'Apport en Nature ont été rapportées au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature correspondant à l'Apport en Nature et d'attribuer les cent trente-cinq mille six cent seize (135,616) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société. Le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions quatre cent deux mille neuf cents euros (3.402.900,- EUR) représenté par cent trente-six mille cent seize (136.116) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

5. L'associé unique décide d'autoriser tout employé de TMF Luxembourg à procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C, à signer tout document et à déléguer sous sa responsabilité la présente procuration, à consentir à ce qui est décrit ci-dessus au nom du comparant, et de manière générale à accomplir tout ce qui semble utile ou nécessaire.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 22.000.-.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. BEYTHAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008. Relation: LAC/2008/34237. — Reçu seize mille neuf cent cinquante-deux euros (0,50% = 16.952.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115805/242/201.

(080134523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.666.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of August,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, Section B, under the number B-109.253, acting through its sole director Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S.à r.l., and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, Section B, under the number B-105.335, having its registered office at 69, route d'Esch L1470 Luxembourg,

hereby represented by Mr Hermann BEYTHAN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 July 2008,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of EUR 12,500 (the "Company"), incorporated by a deed of Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") N°190 dated 24 January 2008 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-134.666.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the Company's subscribed capital by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) and to issue two thousand shares (2,000) new shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

2 To accept the subscription of two thousand shares (2,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind (the "Contribution").

3 To authorise any lawyer of Linklaters LLP to state the abovementioned capital increase before a Luxembourg notary, inter alia to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, and

4 To authorise any employee of TMF Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C, with power to sign any documents, delegate under his own responsibility the present power-of-attorney to another representative, consent to the above on behalf of the Principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros divided into five hundred (500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) to sixty-two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) divided into two thousand five hundred (2,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) and to issue two thousand (2,000) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to two thousand five hundred (2,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr Hermann BEYTHAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., for two thousand (2,000) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to two thousand five hundred (2,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), and to accept payment in full of each of these shares by the conversion into capital of the interest free loan (constitutive of unquestionable and immediately payable claims) of an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) which has been granted by Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. to the Company (the "Contribution in Kind").

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., acting through its duly authorized attorney in fact declared that there exists no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the existence and the ownership by Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription and payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting in the Contribution in Kind and to allot two thousand (2,000) new shares to Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l.

Third resolution

The single partner resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company. The first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation shall now read as follows:

" **Art. 6. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) divided two thousand five hundred (2,500) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The single partner resolves to authorise any employee of TMF Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C, with power to sign any documents, delegate under his own responsibility the present power-of-attorney to another representative, consent to the above on behalf of the Principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.253, agissant par son gérant unique, Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-105.335,

représentée par Monsieur Hermann BEYTHAN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 juillet 2008,

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de 12,500 EUR (la «Société»), constituée par acte de Maître Jean Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N° 190 du 24 janvier 2008 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-134.666.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital souscrit de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabruck S.à r.l. d'un montant de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) et émettre deux mille (2.000) nouvelles parts sociales, de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) à deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

2. Accepter la souscription de deux mille (2,000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. et accepter la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature.

3. Autoriser tout avocat de Linklaters LLP à faire constater l'augmentation de capital décrite ci-dessus par devant notaire et à modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Autoriser tout employé de TMF Luxembourg à procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C, à signer tout document et à déléguer sous sa responsabilité la présente procuration, à consentir à ce qui est décrit ci-dessus au nom du comparant, et de manière générale à accomplir tout ce qui semble utile ou nécessaire.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, soixante-deux mille cinq cents Euros (62,500,- EUR) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) et d'émettre deux mille (2.000) nouvelles parts sociales, de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) à deux mille cinq cents (2,500), chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenu Monsieur Hermann BEYTHAN, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., deux mille (2,000) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), et libérer intégralement la totalité de ces parts sociales par un apport en nature de cinquante mille Euros (50,000,- EUR), consistant en la conversion en capital d'un prêt sans intérêts (constitutifs de créances certaines, liquides et exigibles) lequel a été accordé par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. à la Société (l'«Apport en Nature»).

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les preuves de l'existence et de la propriété par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. de l'Apport en Nature ont été rapportées au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature correspondant à l'Apport en Nature et d'attribuer les deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société. Le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à soixante deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes les parts sociales ayant été intégralement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout employé de TMF Luxembourg à procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C, à signer tout document et à déléguer sous sa responsabilité la présente procuration, à consentir à ce qui est décrit ci-dessus au nom du comparant, et de manière générale à accomplir tout ce qui semble utile ou nécessaire.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 2.000.-.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. BEYTHAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008. Relation: LAC/2008/34238. — Reçu deux cent cinquante euros (0,50% = 250.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115806/242/193.

(080134527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Cinaltar Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 141.284.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of the month of July.

Before Maître Anja Holz, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, and
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership,

(each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY),

each with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG.

each represented by M^e Toinon Hoss, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23rd July 2008 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Cinaltar Investments S.à.r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Cinaltar Investments S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five per cent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any one of the managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2009.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	2,705	2,705
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	2,823	2,823
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	2,799	2,799
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	2,670	2,670
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	1,503	1,503
Total	12,500	€ 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,600 Euros.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Address, Title, Date of birth, City and country of birth

Kevin Whale, 51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, United Kingdom, Company secretary, 6th May 1959, High Wycombe (United Kingdom)

Danielle Arendt-Michels, 42 Op Fanckenacker, L-3265, Bettembourg, Chartered Accountant, 9th January 1961, Ettelbruck (Luxembourg)

Bénédicte Herlinvaux, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Private Employee, 19th December 1974, Namur (Belgium)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mil huit, le vingt-quatre juillet:

Par-devant Maître Anja Holz, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, et
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership,

(chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, avec établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, avec siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9BY), chacune avec établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG.

chacune étant représentée par M^e Toinon Hoss, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du juillet 2008, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Cinaltar Investments S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Cinaltar Investments S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatives à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de chacun des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par chacun des gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant,

dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier

exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	2.705	2.705
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	2.823	2.823
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	2.799	2.799
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	2.670	2.670
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	1.503	1.503
Total	12.500	€ 12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ 1.600 Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom, Adresse, Profession, Date de naissance, Pays et lieu de naissance

Kevin Whale, 51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, Royaume Uni, Company secretary, 6 mai 1959, High Wycombe (Royaume-Uni)

Danièle Arendt-Michels, 42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg, Expert Comptable, 9 janvier 1961, Ettelbruck (Luxembourg)

Bénédicte Herlinvaux, 4, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, Employée privée, 19 décembre 1974, Namur (Belgique)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 juillet 2008. - WIL/2008/682. - Reçu soixante-deux euros et cinquante cents = 62,50 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008115444/2724/424.

(080133905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

BBA Finance No.6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.315.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-six of August.

Before Maître Léonie GRETHEN notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, unavoidably absent, the latter will remain depositary of the present minute.

Appears:

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84440, here duly represented by Mr. Thomas Walster, lawyer from the law firm Noble & Scheidecker, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "BBA Finance No.6 S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 25 (twenty-five) shares with a nominal value of EUR 500 (five hundred Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) week in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since

the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 25 (twenty-five) shares issued by the Company as follows: BBA Luxembourg Investments S.à r.l., prenamed, subscribes 25 (twenty-five) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 2.200.- EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. Serge Marx, with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Victor Elvinger, with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Daniel Vincent Marciniak, with professional address at 7, Tallowood Lane, MA 01913 Amesbury, United States of America;
- Mr. Jürgen Breuer, residing at Hüttenrain 18, CH-8143 Stallikon, Switzerland.

The managers shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders that will be held in 2012.

According to article 12, the Company shall be bound by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

2) The Company shall have its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, empêchée, cette dernière restant dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84440, ici dûment représentée par Mr. Thomas Walster, avocat du cabinet

d'avocats Noble & Scheidecker, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «BBA Finance No.6 S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 500 EUR (cinq-cents euros) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans la limite d'un tel pouvoir.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas / ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet / ces agent(s), la durée de son / leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son / leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 1 (une) semaine avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de

tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'« Institut des réviseurs d'entreprises ».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2008.

111114

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 25 (vingt-cinq) parts sociales émises par la Société comme suit:

- BBA Luxembourg Investments S.à r.l. ci-dessus nommée, souscrit à 25 (vingt-cinq) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.200.- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Monsieur Serge Marx, ayant son adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Victor Elvinger, ayant son adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Daniel Vincent Marcinik, ayant son adresse professionnelle au 7, Tallowood Lane, MA 01913 Amesbury, Etats-Unis d'Amérique.
- Monsieur Jürgen Breuer, residing at Hüttenrain 18, CH-8143 Stallikon, Switzerland.

Les gérants sont nommés pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans la limite d'un tel pouvoir.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Walster, Grethen Léonie.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 28 AOÛT 2008, Relation: EAC/2008/11195. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500 € à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008115858/272/528.

(080134349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Ech Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.617.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of August,
Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg

There appeared:

Ech S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;

here represented by Michaela Imwinkelried, lawyer, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 31 July 2008,

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of Ech Finco S.à.r.l, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company") incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, then, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 June 2005, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1240, on 21 November 2005 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B-109.617. The Articles of Incorporation have not been amended since then.

The appearing party, represented as above mentioned takes and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Resolutions

a.- The single partners RESOLVES; after having acknowledged the CSSF approval of such appointments; to appoint Mrs Mary Brooking, born on 17 January 1974 in the United Kingdom of Great Britain, residing at 21 Lombard Street, London EC3V 9AH

Mr Mark Gifford, born on 16 February 1963, in the United Kingdom, residing at 21 Lombard Street, London EC3V 9AH

Mrs Sarah Camilleri, born on 28 March 1982 in Malta, residing at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, and Mrs Gabriele Merz, born 13 June 1966, in Schramberg, residing at Theaterstrasse 16, D-80333 München, as new managers of the Company with effect from 31 July 2008 until the next annual general meeting.

b.- The single partner RESOLVES to amend the fourth paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The board of directors shall deliberate or act validly only if three or more directors are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented".

c.- The single partner RESOLVES to appoint UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. to perform any filing with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, CSSF and any other required filing.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 900.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq août,

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Ech S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg; ici représentée par Maître Michaela Imwinkelried, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 juillet 2008,

Ladite procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant sera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de Ech Finco S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, alors notaire résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N ° 1240 du 21 novembre 2005, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-109.617. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, adopte et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

111116

Résolutions

a.- L'associé unique DECIDE; après avoir pris connaissance de l'approbation des nominations suivantes; de nommer:
- Mrs Mary Brooking, née le 17 janvier 1974 au United Kingdom of Great Britain, résidant à 21 Lombard Street, London EC3V 9AH

- Mr Mark Gifford, né le 16 février 1963, au United Kingdom, résidant à 21 Lombard Street, London EC3V 9AH

- Mrs Sarah Camilleri, née le 28 mars 1982 au Malta, résidant à 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, et

- Mrs Gabriele Merz, née le 13 juin 1966, à G-Schramberg, résidant à Theaterstrasse 16, D-80333 München,

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 31 juillet 2008 jusqu'à la prochaine séance ordinaire des actionnaires.

b.- L'associé unique DECIDE de modifier le quatrième paragraphe de l'Article 16 des Statuts comme suit:

«Le conseil de gérance ne pourra agir valablement que si trois ou plus des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.»

c.- L'associé unique DECIDE de nommer UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. pour introduire toute requête nécessaire auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, de la CSSF ou autres.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. IMWINKELRIED, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008, Relation: LAC/2008/33228. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008116255/206/97.

(080135194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.673.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of August,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, Section B, under the number B-109.253, acting through its sole director Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, Section B, under the number B-105.335,

hereby represented by Mr Hermann BEYTHAN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 July 2008,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of EUR 12,500 (the "Company"), incorporated by a deed of Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of

Luxembourg), on 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N°180 dated 23 January 2008 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-134.673.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the Company's subscribed capital by an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) and to issue two thousand shares (2,000) new shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

2 To accept the subscription of two thousand shares (2,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind (the "Contribution").

3 To authorise any lawyer of Linklaters LLP to state the abovementioned capital increase before a Luxembourg notary, inter alia to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, and

4 To authorise any employee of TMF Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C, with power to sign any documents, delegate under his own responsibility the present power-of-attorney to another representative, consent to the above on behalf of the Principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros divided into five hundred (500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) to sixty-two thousand five hundred (EUR 62,500.-) divided into two thousand five hundred shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) and to issue two thousand (2,000) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to two thousand five hundred (2,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr Hermann BEYTHAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., for two thousand (2,000) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to two thousand and five hundred (2,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), and to accept payment in full of each of these shares by the conversion into capital of the interest free loan (constitutive of unquestionable and immediately payable claims) of an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) which has been granted by Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. to the Company (the "Contribution in Kind").

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., acting through its duly authorized attorney in fact declared that there exists no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the existence and the ownership by Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription and payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting in the Contribution in Kind and to allot two thousand (2,000) new shares to Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l.

Third resolution

The single partner resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda. The first paragraph of article 6 of the articles of incorporation shall now read as follows:

" **Art. 6. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) divided two thousand five hundred (2,500) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

111118

Fourth resolution

The single partner resolves to authorise any employee of TMF Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C, with power to sign any documents, delegate under his own responsibility the present power-of-attorney to another representative, consent to the above on behalf of the Principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.253, agissant par son gérant unique, Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S.à r.l.

représentée par Monsieur Hermann BEYTHAN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 juillet 2008,

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de 12,500 EUR (la «Société»), constituée par acte de Maître Jean Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N°180 du 23 janvier 2008 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-134.673.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

1. Augmenter le capital souscrit de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l. d'un montant de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) et émettre deux mille (2.000) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

2. Accepter la souscription de deux mille (2,000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), chacune par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. et accepter la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature.

3. Autoriser tout avocat de Linklaters LLP à faire constater l'augmentation de capital décrite ci-dessus par devant notaire et à modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Autoriser tout employé de TMF Luxembourg à procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C, à signer tout document et à déléguer sous sa responsabilité la présente procuration, à consentir à ce qui est décrit ci-dessus au nom du comparant, et de manière générale à accomplir tout ce qui semble utile ou nécessaire.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq

cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à soixante-deux mille cinq cents euros (62,500,- EUR) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et d'émettre deux mille (2.000) nouvelles parts sociales, de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) à deux mille cinq cents (2,500), chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenu Monsieur Hermann BEYTHAN, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., deux mille (2.000) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), et libérer intégralement la totalité de ces parts sociales par un apport en nature de cinquante mille euros (50,000,- EUR), consistant en la conversion d'un prêt sans intérêts en capital (constitutif de créances certaines, liquides et exigibles) accordée par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. à la Société (l'«Apport en Nature»).

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les preuves de l'existence et de la propriété par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. de l'Apport en Nature ont été rapportées au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature correspondant à l'Apport en Nature et d'attribuer les deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société. Le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à soixante deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes les parts sociales ayant été intégralement souscrites.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout employé de TMF Luxembourg à procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C, à signer tout document et à déléguer sous sa responsabilité la présente procuration, à consentir à ce qui est décrit ci-dessus au nom du comparant, et de manière générale à accomplir tout ce qui semble utile ou nécessaire.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 2.000.-.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. BEYTHAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008. Relation: LAC/2008/34239. - Reçu deux cent cinquante euros (0,50% = 250,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115807/242/192.

(080134531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

C.I.F.H.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 99.070.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115720/1060/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 67.893.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115719/1060/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Strasbi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 135.311.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 8 septembre 2008.

STRASBI S.A., L-1618 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008115715/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13048. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Léonie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 42.169.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 8 septembre 2008.

LEONIE sàrl, L-1449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008115718/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13046. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.
